



# RÈGLEMENT



## PRESENTATION

Le Challenge Solidaire Écouter Voir a été créé par la Fondation Écouter Voir en lien avec Écouter Voir Académie en charge de la relation entre l'enseigne mutualiste Écouter Voir et les écoles d'optique et d'audioprothèse.

L'ambition de ce projet est de promouvoir les initiatives solidaires en faveur de la santé visuelle et auditive, portées par les associations étudiantes des écoles françaises d'optique et d'audioprothèse, en lien avec les valeurs de l'enseigne mutualiste Écouter Voir :

- Santé visuelle et auditive
- Solidarité
- Esprit collaboratif
- Responsabilité

Les projets devront avoir un lien avec la santé visuelle et auditive, servir l'intérêt général et être conçus dans un but non lucratif.

Les projets lauréats du Challenge Solidaire Écouter Voir se verront attribuer les prix suivants :

1<sup>er</sup> Prix : 3 000€

2<sup>ème</sup> Prix : 2 000€

3<sup>ème</sup> Prix : 1 000€

## A QUI S'ADRESSE LE CHALLENGE SOLIDAIRE ÉCOUTER VOIR ?

Le Challenge Solidaire Écouter Voir s'adresse à tous les étudiants des écoles françaises d'optique et d'audioprothèse. La participation au Challenge Solidaire Écouter Voir est gratuite.

Les projets doivent être portés par les associations étudiantes des écoles françaises d'optique et d'audioprothèse, existantes ou créées dans le cadre du Challenge Solidaire Écouter Voir.

Les équipes sont composées au minimum de 2 personnes, il n'y a pas de nombre maximum d'étudiant par équipe. Des étudiants d'écoles différentes peuvent collaborer au sein d'une même équipe. Dans tous les cas il faudra identifier un « étudiant référent » qui sera l'interlocuteur privilégié de la Fondation Écouter Voir dans le cadre du Challenge Solidaire Écouter Voir.

Voici des exemples de projets pouvant être soutenus (liste non exhaustive) :

- *Actions d'information auprès de publics divers (étudiants, scolaires, associatifs...) sur les risques de perte auditive irréversible en cas d'exposition à des sons forts, répétés ou d'équipements non adaptés, distribution de bouchons d'oreilles.*
- *Actions visant à équiper les plus démunis en lunettes et aides auditives.*
- *Actions au profit des bénéficiaires de nos associations partenaires (Les P'tits Doudous ou Les Petits Frères des Pauvres) : activité de lecture, encadrement dans la prise en main d'équipements optique et auditifs, accompagnement à des RDV chez des professionnels de santé...*
- *Toutes actions similaires à celles citées ci-dessus au profit d'autres associations cohérentes avec nos engagements et notre activité.*
- *Actions sportives associant un volet santé visuelle / audio (prévention / information...) à une dimension caritative.*

## COMMENT PARTICIPER

### 1 / Inscription

L'inscription au Challenge Solidaire Écouter Voir se fait en ligne, vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Fondation Écouter Voir : [Challenge Solidaire Écouter Voir 2025 - La Fondation Écouter Voir \(ecoutervoir.fr\)](#).

Un seul formulaire à remplir par équipe, les informations demandées sont les suivantes :

- Nom du projet
- Nom de l'association porteuse du projet
- Pour l'étudiant référent :  
Nom, prénom, nom de l'école, année d'étude.  
Mail et numéro de téléphone.
- Pour les autres étudiants travaillant sur le projet :  
Nom, prénom, nom de l'école, année d'étude.

Les informations recueillies dans le cadre du Challenge Solidaire Écouter Voir font l'objet d'un traitement informatique destiné à identifier les étudiants (étudiant référent et étudiants travaillant sur le projet) et traiter leurs réalisations. Les coordonnées de l'étudiant référent seront notamment utilisées pour vous relancer sur les délais, et vous informer si vous êtes sélectionnés pour la soutenance du Challenge Solidaire Écouter Voir. L'ensemble des informations personnelles communiquées seront traitées dans le respect de la loi en vigueur et supprimées dans un délai de 6 mois suivant la remise des prix.

### 2 / Envoi des éléments de candidature

Vous avez jusqu'au 10 janvier 2025 avant minuit pour nous adresser les éléments de votre candidature par email à l'adresse : [challengesolidaire@ecoutervoir.fr](mailto:challengesolidaire@ecoutervoir.fr). Attention : un dossier non adressé par email dans les délais ne sera pas analysé.

Le dossier de participation est dit complet si les éléments transmis comprennent l'ensemble des éléments suivants :

- Présentation de l'association étudiante porteuse du projet, rappel des coordonnées de l'étudiant référent ;
- Présentation du projet
  - Nom du projet
  - Description et objectifs
  - Lien avec les valeurs Écouter Voir
  - Lieu/périmètre de l'action
  - Public visé
  - Résultats attendus
- Actions de communication permettant la valorisation du projet ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Budget détaillé du projet.

Vos éléments de candidature sont à transmettre par format Power Point.

## EVALUATION

### 1/ Présélection

L'évaluation des éléments de candidature sera faite par un Jury composé de :

- Président de la Fondation Écouter Voir
- Délégué général de la Fondation Écouter Voir
- Directeur général de l'enseigne Écouter Voir
- Membres d'Écouter Voir Académie
- Membres du réseau Écouter Voir
- Membres des écoles optique et audioprothèse partenaires.

Chaque membre du Jury évalue les projets reçus sur la base d'une grille d'évaluation commune. Le jury délibère à huis clos. La Fondation Écouter Voir se réserve toutefois la possibilité de modifier et/ou changer la composition du Jury à tout moment.

Parmi les critères d'évaluation :

- Pertinence du projet au regard des valeurs de l'enseigne mutualiste Écouter Voir
- Qualité de l'engagement :
  - Utilité du projet et impact en matière de santé visuelle et auditive ;
  - Faisabilité : réalisme technique et financier du projet et de ses objectifs ;
  - Innovation : capacité à proposer une démarche innovante (synergie d'acteurs, accès aux soins...)
  - Qualité des éléments de candidature (clarté de présentation, lisibilité globale du projet et de ses enjeux)

### 2/ Soutenances

Les 5 équipes présélectionnées en seront informées par email fin janvier 2025.

Ces 5 équipes seront invitées à présenter leur projet devant le Jury lors d'un évènement qui aura lieu en mars 2025.

Lors de cette soutenance, chaque équipe disposera de 20 minutes pour présenter son projet et de 10 minutes pour répondre aux questions du jury.

À l'issue des soutenances de l'après-midi, la remise du prix aura lieu le soir au cours de la soirée Fondation Écouter Voir. Les 3 équipes lauréates seront invitées à recevoir leur prix et à présenter leur projet à l'ensemble des invités.

### **3 / Remise des prix**

La dotation financière correspondante à chaque prix sera versée aux associations porteuses des projets lauréats sous réserve du respect, pour chacune d'entre elle, du présent Règlement.

Les associations s'engagent à utiliser les fonds pour les projets ayant été présentés dans le cadre du Challenge Solidaire Écouter Voir. Le versement sera effectué en une fois sur le RIB des associations.

Aucune contestation concernant les prix pour quelque cause que ce soit ne sera acceptée. Si pour des raisons indépendantes de la volonté de la Fondation Écouter Voir, une équipe gagnante se trouve dans l'incapacité de recevoir sa dotation, La Fondation Écouter Voir ne saurait être tenue à aucune indemnisation et celle-ci sera perdue et restera acquise à l'organisateur.

Si tout ou partie des informations fournies par les équipes se révèlent erronées, l'équipe pourrait être éliminée immédiatement du Challenge Solidaire Écouter Voir. Le prix sera alors annulé et/ou attribué à une autre équipe.

### **CALENDRIER**

Pour le Challenge Solidaire Écouter Voir 2025 :

- Ouverture des inscriptions : 16 Septembre 2024
- Clôture des inscriptions : 20 Novembre 2024
- Date de remise des éléments de candidature : 10 janvier 2025
- Présélection 5 dossiers finalistes : fin janvier 2025
- Soutenance 5 finalistes & remise prix aux 3 lauréats : Mars 2025 à Paris

La remise des prix du Challenge Solidaire Écouter Voir se déroulera à Paris et pourra avoir lieu en présence de la presse.

Les dates indiquées ci-dessus sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées conformément au présent Règlement.

## ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les membres des équipes lauréates :

- S'engagent à communiquer au sein de leur école sur le prix reçu à travers l'installation d'affiche transmise par la Fondation Écouter Voir ;
- Proposeront un état des lieux de la réalisation de leur projet et de ses résultats (format libre) au plus tard dans les 3 mois suivant la réalisation du projet. Les éléments seront envoyés à l'adresse suivante : [challengesolidaire@ecoutervoir.fr](mailto:challengesolidaire@ecoutervoir.fr)
- Devront répondre favorablement à toute demande raisonnable concernant des actions de communication/promotion du Challenge Solidaire Écouter Voir et devront autoriser expressément et gracieusement La Fondation Écouter à utiliser leur identité et image ainsi que des éléments de présentation de leur projet.

## AUTRES PRECISIONS

Les frais afférents à la participation au Challenge Solidaire Écouter Voir (frais de constitution de dossier, etc.) sont à la charge des équipes.

Néanmoins La Fondation Écouter Voir remboursera à hauteur de 250 € par équipe sélectionnée les frais de déplacement à la soutenance (sur présentation des billets, de seconde classe, libellés au nom des personnes faisant partie de l'équipe).

Les équipes devront adresser par email à La Fondation Écouter Voir leurs justificatifs (copie du billet nominatif), le remboursement sera effectué dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés après la date de soutenance sur le RIB de l'association. Un seul virement de remboursement sera effectué par équipe.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, La Fondation Écouter Voir se réserve à tout moment le droit

- de reporter ou d'annuler le Challenge Solidaire Écouter Voir,
- d'en modifier le calendrier et les échéances,
- d'en changer les modalités de participation,
- de modifier la nature ou le montant des dotations.

Toute modification sera communiquée aux équipes par voie électronique et le Règlement sera mis à jour dans les meilleurs délais sur le site Internet de la Fondation Écouter Voir.

## ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Challenge Solidaire Écouter Voir implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent Règlement dans son intégralité par chacun des participants.

Ce Règlement sera adressé uniquement par e-mail à titre gratuit à toute personne en faisant la demande par email à la Fondation Écouter Voir. Pour toute question, nous vous invitons à nous contacter par email à l'adresse suivante: [challengesolidaire@ecoutervoir.fr](mailto:challengesolidaire@ecoutervoir.fr)